

QUE FAIRE SI UN ÉLÈVE EST UN CAS CONFIRMÉ DE COVID-19 ?



La famille informe l'établissement que l'élève est un cas confirmé suite à un test effectué auprès d'un professionnel de santé agréé (dans les pharmacies, chez le médecin, dans un centre médical). Si l'élève a réalisé un autotest il devra obligatoirement effectuer un test de confirmation auprès d'un professionnel de santé et contacter son médecin le cas échéant.

• L'ÉLÈVE CAS CONFIRMÉ :

Si vacciné : Isolement 5 jours puis retour dans l'établissement avec respect des gestes barrière. Si asymptomatique ou disparition des symptômes* levée de l'isolement à 48h.

Si non vacciné : Isolement 7 jours puis retour dans l'établissement avec respect des gestes barrière. Si au 5^{ème} jour test négatif et disparition des symptômes depuis 48h l'isolement est levé.

(*) Fièvre ou sensation de fièvre (frissons, chaud-froid), toux, maux de tête, courbatures, fatigue inhabituelle, perte brutale de l'odorat (sans nez bouché), disparition du goût, diarrhée, difficultés respiratoires (dans les formes les plus graves). Les rhinites seules ne sont pas considérées comme des symptômes évocateurs de Covid-19.



6 POINTS À RETENIR

- 1- PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE EN INTERIEUR POUR LES ADULTES ET LES ELEVES
- 2- PORT DU MASQUE NON OBLIGATOIRE EN EXTERIEUR POUR LES ADULTES
- 3- PORT DU MASQUE NON OBLIGATOIRE EN EXTERIEUR POUR LES ELEVE (à la discrétion des parents)
- 4- IMPORTANCE DU LAVAGE DES MAINS
- 5- AERATION DES SALLES INDISPENSABLE
- 6- PAS DE CERTIFICAT MEDICAL OU DE TEST NEGATIF EXIGES POUR LE RETOUR EN CLASSE
- 7- RENSEIGNER LE TABLEAU « **STOPCOVIDCOLE.GOUV.NC** »

Référent Covid du vice-rectorat : Contact-covid@ac-noumea.nc Tél : 26 68 45

